

L'USAGE DU FRANÇAIS EN CONTEXTE ALGÉRIEN, ENTRE ÉTUDES UNIVERSITAIRES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES : CAS DES ARCHIVISTES*

Charef Eddine KAOUADJI¹

DOI: 10.52846/AUCPP.2024.1.11

Résumé

Cette recherche relève du domaine du français sur objectifs spécifiques (FOS). Nous nous intéressons à un public particulier, dans le cas présent des archivistes opérant dans divers secteurs professionnels. Nous aspirons, via notre enquête, déterminer la nature de la formation proposée en français, pour ces candidats archivistes qui suivent un cursus universitaire reposant, dans l'ensemble, sur la langue l'arabe, et ce, pour arriver à une analyse de leurs exigences langagières dans le milieu professionnel. Nous définirons, en premier lieu leur profil de sortie en expertisant les objectifs et contenus assignés au module de français. Ensuite, nous examinerons leur profil d'entrée dans la vie active en se basant sur des entretiens semi-directifs.

Mots-clés : FOS, Études universitaires, Archivistes, Besoins, Pratiques professionnelles.

THE USE OF FRENCH IN THE ALGERIAN CONTEXT, BETWEEN UNIVERSITY STUDIES AND PROFESSIONAL PRACTICES: THE CASE OF ARCHIVISTS

Abstract

This research falls within the domain of French for specific objectives (FOS). We are interested in a particular audience, in this case archivists operating in various professional sectors. We hope, through our investigation, to determine the nature of the training offered in French, for these candidate archivists who follow a university course based, on the whole, on the Arabic language, and this, in order to arrive at an analysis of their language requirements in the professional environment. We will first define their output profile by assessing the objectives and content assigned to the French module. Then, we will examine their entry profile into working life based on semi-structured interviews.

Key words: FOS, University studies, Archivists, Needs, Professional practices.

*This is an Open Access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited. Authors retain the copyright of this article.

¹Lecturer (A) PhD, Faculty of Letters and Languages, Department of Foreign Languages, Ahmed Ben Yahia El-Wancharissi University — Tissemsilt, Algeria, e-mail address: charafkaouadji@gmail.com, ORCID ID: 0009-0008-0326-4251

1. Introduction

En dépit du fait que la langue française est considérée en Algérie comme étant une langue étrangère, elle demeure pourtant très utilisée dans le contexte professionnel algérien. En effet, une multitude d'organismes administratifs emploient, outre que l'arabe, le français dans leur gestion et leurs correspondances, citons en exemple, le secteur commercial, industriel, médical, financier et universitaire. La langue française occupe, de ce fait, une place considérable dans la vie quotidienne des Algériens qui l'utilisent pour des fins professionnelles.

En effet, « le français est toujours défini comme langue étrangère à statut privilégié, conserve une place importante dans les médias, la production écrite (scientifique et littéraire), dans le monde de l'économie et de la technologie (où son usage domine largement celui de la langue arabe) » (Morsly, 2005, p. 08).

En nous basant sur les principes du français sur objectifs spécifiques, nous nous intéressons, dans ce travail, à l'usage du français spécifique au service des archives et de la documentation des différentes institutions étatiques et privées en Algérie. Ce choix est justifié par le fait que la quasi-totalité de ces employés, c'est-à-dire les archivistes, ont suivi des parcours scolaires et universitaires dispensés exclusivement en langue arabe. Une fois qu'ils accèdent au monde du travail, nombreux d'entre eux se retrouvent dans des conditions désavantageuses en l'absence d'une maîtrise convenable de la langue française, pratiquée dans ce contexte de manière quasi-obligatoire.

Pensé comme tel, il est nécessaire, pour les besoins de cette étude, de déterminer la nature de la formation proposée en français, dans la spécialité de bibliothéconomie, d'où débouche le métier d'archiviste. Il est question ici d'établir un bilan sur ce public de formation arabophone et à qui l'on a proposé un module de langue étrangère, dans le cas présent, le français. Il s'agit, à notre sens, d'une situation « paradoxale » dans le sens où le profil de sortie de ce public, en matière de compétences linguistiques en langues étrangères, ne correspond pas avec les exigences socio-professionnelles où le recours aux langues étrangères demeure inéluctable. Dans cette perspective, notre objectif premier est de repérer la relation qui existe entre la formation universitaire, en l'occurrence l'enseignement du français dans la spécialité de bibliothéconomie et ses débouchées professionnelles pour arriver à une définition des besoins langagiers et communicationnels des archivistes dans les diverses institutions étatiques ou privées. Notre travail consiste donc à évaluer via une enquête qualitative et descriptive les éventuelles déficiences linguistiques que pourraient avoir les archivistes afin d'examiner leurs besoins.

Nous comptons répondre aux interrogations suivantes : est-ce que la formation consacrée au module de français, qu'ont reçue ces archivistes, répond aux exigences professionnelles du métier ? Quels sont les besoins langagiers de ces archivistes ?

Nous prétendons que la formation consacrée au module de français est en décalage avec le marché de l'emploi, notamment dans les domaines où le français est utilisé dans tous types d'interactions, en l'occurrence, le service des archives. Ainsi, la matière enseignée durant la licence et intitulée « français langue étrangère »

cible essentiellement l'aspect structurel de la langue et ne peut répondre aux spécificités contextuelles et aux exigences du marché de l'emploi.

À cet effet, il est essentiel de décrire le contexte pédagogique régissant l'enseignement du français en bibliothéconomie, et ce, afin de l'objectiver. Nous opérerons donc à une évaluation des objectifs et du contenu de la matière, de manière à mesurer le profil de sortie du public cible. De plus, nous mènerons des entretiens semi-directifs avec des archivistes exerçants dans divers contextes professionnels, l'objectif étant de déceler la capacité de ces derniers à comprendre et à assimiler ce français spécifique et d'en mesurer l'écart qui existe entre la formation et les besoins du marché de l'emploi. Soulignons ici qu'il s'agit, bien évidemment, d'un public spécifique qui a besoin d'apprendre un français spécifique à ses besoins professionnels futurs.

2. Français sur objectifs spécifiques

Le français sur objectifs spécifiques est un enseignement du français orienté sur un champ bien déterminé. Il s'adresse donc à un public qui désire se procurer, pour des besoins utilitaires présents et ultérieurs, un capital culturel et langagier lui permettant de faire face aux situations auxquelles il sera confronté dans sa vie universitaire et professionnelle. Il se caractérise par la pluralité de ses contextes, situations d'enseignement, pratiques, méthodes et objectifs, « il est né du souci d'adapter l'enseignement du F.L.E à des publics adultes souhaitant acquérir ou perfectionner des compétences en français pour une activité professionnelle ou des études supérieures. Le FOS s'inscrit dans une démarche fonctionnelle d'enseignement et apprentissage : l'objectif de la formation linguistique n'est pas la maîtrise de la langue en soi, mais l'accès à des savoir-faire langagiers dans des situations dûment identifiées de communication professionnelle ou académique » (Cuq, 2003). Il s'agit donc d'une construction de programme linguistique dans un contexte défini.

Catherine Carras (2007) ajoute dans le même sillage qu'on ne peut parler de FOS que lorsqu'on est face à une demande de formation qui découle du terrain (contexte professionnel), qui est consacré à un public bien défini, qui a un rapport direct avec un objectif de sortie.

À titre d'illustration, le public à qui est destinée cette enquête, aspire, non pas, à apprendre « le français », mais plutôt « du français », et ce, dans l'espoir de bien se préparer pour le marché du travail et savoir agir professionnellement. En effet, « Se demander ce que des individus ont besoin d'apprendre, c'est poser implicitement qu'ils ne peuvent pas tout apprendre d'une langue, donc que des choix doivent être opérés » (Lehmann, 1993, p. 116).

L'apprentissage du FOS se particularise donc par un apprentissage conçu spécialement en fonction du public, de sa spécialité ou sa profession, autrement dit, il s'agit d'un apprentissage customisé. « Se caractérisant par une ingénierie de formation sur mesure qui considère chaque demande comme unique » (Mourlhon-Dallies, 2006).

Ainsi pensé, la construction des programmes doit prendre inexorablement les étapes d'une formation sur objectifs spécifiques qui se résume à recueillir et à

analyser les données afin d'objectiver les compétences à installer chez les étudiants et d'en dégager les matériels pédagogiques. C'est pourquoi, « dans le cas où le programme de formation linguistique se focalise sur un public spécifique d'apprenants, et nécessite pour être conçu, une connaissance préalable détaillée d'une demande précise de formation, nous sommes en présence d'une démarche de français sur objectifs spécifiques (FOS » (Mangianté, 2006, p. 138)

2.1. Français sur objectifs spécifiques et domaine des archives

Pour commencer, les archives sont le produit documentaire des diverses activités humaines et c'est pour cette raison qu'elles sont conservées compte tenu de leur valeur dans la durée. Le métier d'archiviste fait partie du domaine administratif. Le service consacré aux archives existe dans toutes les administrations, étatiques et privées. Le responsable de ce service est un professionnel chargé de collecter les archives, mais aussi de les étudier et les restaurer. Il est amené à communiquer aux publics, qui le souhaitent, les dossiers qu'il a archivés. Il a un rôle à jouer dans la création, par « la mise en place des conditions nécessaires pour assurer la qualité, la validité, la crédibilité et la pérennité de l'information produite par les administrations » (Foucher, 2000).

Les documents à archiver peuvent être de diverses sources, ils peuvent avoir un format écrit comme : des rapports, lettres, contrats, plans, dessins... etc. un format oral comme un enregistrement de radio. Un format visuel comme un enregistrement d'image ou des photographies. Un archiviste doit maîtriser la conservation physique des documents, organiser les accès, avoir connaissance de la réglementation qui s'applique aux archives², être capable de monter une exposition d'archives, ou n'importe quel projet de valorisation, avoir des compétences rédactionnelles en langues étrangères, être capable de lire, comprendre et assimiler les documents qui lui sont parvenus pour être archivés, être en mesure de rédiger des rapports, réaliser un compte-rendu, faire un bilan ou encore écrire des correspondances administratives. Ces compétences demandent donc une maîtrise parfaite des langues professionnelles qui régissent l'institution où travaille l'archiviste.

Comme nous l'avons dit précédemment, la langue française possède toujours un statut privilégié dans le domaine professionnel, notamment administratif en

²Selon la loi n° 88-09 du 26 janvier 1988 relative aux archives nationales et parue dans le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire du 27 janvier 1988. Il est écrit dans les articles relatifs aux dispositions pénales, ce qui suit : Art .24 — Les agents de l'administration chargés de la collecte ou de la conservation des documents d'archives, qui communiquent les informations en violation des dispositions de la présente loi ou des textes pris pour son application, sont passibles des peines prévues à l'article 302 du Code pénal. Art. 25 — Toute détérioration, destruction ainsi que tout détournement de documents publics ou privés conservés dans les archives ou dépôts publics ou remis à un dépositaire public en cette qualité, sont réprimés des peines prévues par l'article 158 du Code pénal. Quiconque falsifie des documents d'archives est puni des peines prévues aux articles 215 et 216 du Code pénal. Art. 26 — lorsque la détérioration, la destruction, le détournement a été facilité par la négligence du dépositaire public, la peine encourue est celle prévue à l'article 159 du Code pénal.

Algérie. C'est le cas pour ce qui est du service des archives des différentes administrations publiques et privées algériennes. Rappelons que ce service est rattaché, dans un bon nombre d'administrations au service des moyens généraux. Ce service rassemble plusieurs documents rédigés en arabe aussi bien qu'en français. D'où la nécessité de maîtriser un français spécifique pour le domaine des archives, et ce, afin de mener correctement la tâche demandée.

C'est pourquoi, l'enseignement de ce français dédié aux étudiants qui aspirent devenir archivistes, doit considérer ces spécificités qui émanent de la réalité professionnelle : « Une des particularités de l'enseignement visant des objectifs spécifiques fait que, même si d'un point de vue méthodologique il n'est qu'une spécialité parmi d'autres, il ne puisse être purement et simplement comparé à d'autres spécialités, par exemple l'enseignement de la grammaire, de la correction phonétique, ou de la civilisation. En effet, ce qui le délimite et le fonde est l'existence de certains publics et cela seulement ; en outre, ces publics représentent, semble-t-il, des enjeux importants, qui sont tout sauf seulement didactiques (...) ce secteur entretient des relations d'une particulière étroitesse avec les réalités de son environnement économique, social et institutionnel » (Lehmann, 1993, p. 57).

Soulignons qu'en Algérie, la formation en bibliothéconomie, d'où découle le métier d'archiviste, se fait exclusivement en langue arabe, mis à part un seul module de langue intitulé « français langue étrangère ». Cette matière consiste à enseigner des généralités de la langue française ou de traduire, de la langue arabe vers le français, des termes spécialisés relatifs au domaine des archives. Or, il s'agit d'un enseignement décontextualisé qui néglige des spécificités situationnelles. Dès lors, un programme de langue spécialisée exige une démarche d'enseignement très différente de celle du français langue étrangère. Si le programme consacré à l'enseignement du FLE tend à inculquer les quatre compétences langagières de base, et à intégrer une dimension socioculturelle variée, celui de la langue de spécialité est encadré par des contenus et des situations très particulières.

3. L'enquête

3.1. Expertise du module « Français langue étrangère » enseigné au département de bibliothéconomie

Au cours de cette étape, nous allons procéder à une description des objectifs et du contenu du module de langue française destinés aux étudiants inscrits en bibliothéconomie et technologie de l'information, de façon globale, et ce, pour les trois années de Licence, l'objectif étant de déceler si les dispositifs de formation s'accordent avec les débouchés professionnels.

Après observation, nous avons remarqué que ce module de langue fait objet d'enseignement durant la totalité du cursus universitaire c'est-à-dire les trois années de Licence, il s'actualise sous forme de Travaux Dirigés, avec un volume horaire hebdomadaire de 01 heure 30 minutes et un coefficient de 01, et ce, pendant toute la formation.

Ce que nous avons remarqué est qu'il y a absence de programmes clairs et de dispositifs pédagogiques précis qui encadrent l'enseignement de cette langue

spécialisée de façon adéquate. Ainsi, les objectifs fixés pour l'apprentissage de ce module sont comme suit : comprendre et utiliser le français tant dans la vie quotidienne que dans ses activités professionnelles. En ce qui concerne les contenus, ils sont comme suit : Étude de texte avec exploitation structurelle. Révision et consolidation des bases. Insistance sur la compétence de la communication.

Au risque de nous avancer quelque peu, nous pouvons d'ores et déjà constater qu'il existe une sorte d'incompatibilité entre les besoins professionnels du métier d'archiviste (en langue française) et le contenu dispensé durant le cursus universitaire. En effet, selon les objectifs cités ci-dessus et le contenu prévu pour le mettre en œuvre, nous pouvons avancer l'idée que les futurs archivistes ne reçoivent pas une formation adéquate et complète afin de maîtriser la langue cible (le français) et pouvoir ainsi s'en servir dans les diverses tâches relatives à leur profession. Nous remarquons ainsi que les objectifs assignés à ce module sont trop génériques et ne semblent pas concerner directement la formation d'archiviste. Ceci semble se répercuter sur le contenu prévu qui stipule une maîtrise « structurelle » de textes et de bases en langue française, ajoutée à la compétence communicationnelle. De même, ce contenu manque de spécificité notamment en ce qui concerne la formation qui nous occupe lors de cette étude. Ce constat, établi au préalable, sera d'ailleurs confirmé lors des entretiens que nous avons effectués et que nous allons étudier ci-après.

3.2. Le déroulement et l'analyse des entretiens semi-directifs

Après avoir évalué le profil de sortie des archivistes en expertisant les objectifs et les contenus du module de langue étrangère, nous nous concentrons dorénavant sur leur profil d'entrée. Le but étant de dresser un bilan précis sur l'emploi du français en milieu professionnel.

Nous nous sommes entretenus avec quatre archivistes exerçant dans le secteur public, et ce, dans divers domaines professionnels. Le premier exerce au trésor public, plus précisément dans le service des moyens généraux, d'où est rattaché celui des archives. Le deuxième exerce à la direction générale du budget. Le troisième est archiviste à la direction nationale des assurances sociales des travailleurs salariés. Enfin, le quatrième travaille quant à lui à l'agence de gestion et de régulation, foncières urbaines, il est le responsable du service de documentation. Il s'agit d'un public âgé entre 28-52 ans et cumulant des expériences professionnelles qui varient entre deux et 25 années de service. Ce choix est justifié, d'une part par l'importance de ces administrations publiques sur le plan économique et de gestion territoriales et d'autre part de leur organigramme qui accorde une place importante au service des archives.

Lors de ces entretiens, nous leur avons demandé de s'exprimer sur quatre points mentionnés ci-dessous. Ces quatre points nous les avons spécifiés en fonction des objectifs et du contenu assignés au module de français langue étrangère qu'ils ont eu durant leur formation universitaire.

- L'usage du français dans la vie quotidienne,
- La nature et la particularité du français dans leur milieu professionnel,
- Les problèmes langagiers rencontrés dans le contexte professionnel,
- La nature de la formation universitaire en matière de français langue étrangère.

À propos de la question qui avait pour objet l'emploi du français dans la vie quotidienne, nous avons collecté des réponses mitigées qui caractérisent une utilisation assez limitée du français. Lisons ces réponses :

« **Enq³ 1** : Non, je déteste la langue française, la langue qui doit primer en Algérie c'est l'arabe et rien que l'arabe. Le français nous a été imposé, c'est tout !

Enq 2 : Oui, je fais partie de l'ancienne génération, je lis beaucoup de romans francophones. De plus, je l'utilise sur les réseaux sociaux et je regarde beaucoup de films en version française. Ceci dit, je ne l'utilise pas oralement vu que notre contexte social ne le permet pas, si je peux le dire comme ça, bien que notre langage, c'est-à-dire l'arabe algérien, est un mélange entre l'arabe et le français.

Enq 3 : Oui, je lis les journaux francophones de sport, mais à part ça, je ne l'utilise pas.

Enq 4 : Oui, je suis un lecteur francophone. De plus, je fais partie de l'ancienne école où la langue française était très utilisée ».

Conformément aux réponses obtenues auprès de nos enquêtés, nous pouvons dire que le français constitue effectivement une langue étrangère pour eux vu la proportion de son utilisation quotidienne. Cette confirmation établie, nous permet, néanmoins, de mesurer la relation qu'ont les enquêtés avec cette langue étrangère qui se trouve, de facto, variée pour plusieurs raisons. D'abord ces personnes ne sont pas toutes de la même génération. Ensuite, chacun selon son parcours socioculturel, va développer une relation avec la langue française qui lui est propre.

À travers ces réponses, nous pouvons également mesurer le degré de motivation, qu'ont ces enquêtés, à utiliser, voire perfectionner la langue française. Parmi ces réponses collectées, nous ferons remarquer que celles des informateurs 1, 2, et 4 sont significatives, car elles présentent un positionnement déjà établi vis-à-vis de l'usage de la langue française. Pour le premier, ce positionnement s'apparente à un principe idéologique, pour le deuxième et le quatrième, il s'apparente plutôt à un conformisme social. Le premier semble donc adhérer à l'idée d'arabisation de la société algérienne, en général, et de l'administration en particulier. Les autres quant à eux se montrent surtout pragmatiques dans leur rapport à la langue française, même s'ils expriment un certain penchant pour l'utiliser.

Après avoir identifié le profil de ce public : âge, expérience professionnelle, recours au français standard... etc. Nous leur avons demandé de discuter sur la nature et la particularité du français qu'ils emploient dans leur milieu professionnel, leurs réponses étaient comme suit :

« **Enq 1** : Comme vous le savez, le secteur financier en Algérie se base principalement sur la langue française, et personne ne pourra nier cette

³ Abréviation d'enquêté

réalité. Donc, presque tous les documents qui arrivent à notre service pour être archivés sont rédigés en français. Par conséquent, nous sommes amenés à les interpréter dans un premier temps, pour ensuite, les classer et les répertorier. Cette tâche demande une certaine connaissance du discours francophone propre à la finance, c'est-à-dire, les mots et les termes spécifiques au domaine des finances. Par rapport aux correspondances administratives officielles, il faut savoir que l'État nous impose à employer uniquement la langue arabe, mais si un supérieur hiérarchique m'écrit en français pour demander une information, je pourrai lui répondre en langue française.

Enq 2 : *Nous utilisons toujours le français dans notre secteur, mais un français propre à notre domaine professionnel. En plus de classer les documents, ces derniers peuvent faire l'objet de consultation de la part des autres services ou des autres administrations. Pour cela, nous devons tout d'abord avoir une certaine base par rapport à la compréhension de l'écrit (français spécifique) pour pouvoir interpréter correctement les documents qui arrivent à notre service, qui sont, pour la plupart, des marchés publics, des engagements... etc.*

Enq 3 : *J'emploie, le plus souvent, un discours francophone écrit. Vous savez, je suis archiviste à la caisse nationale des assurances sociales et le discours ou les termes utilisés sont de nature médicale (fiches, rapports médicaux, comptes rendus... etc.) qui sont à 90 % rédigés en langue française. Cela demande donc une certaine maîtrise du jargon médical et plus précisément en ce qui concerne sa compréhension. De plus, la plupart des comptes rendus ou des rapports que nous effectuons sont rédigés en langue française.*

Enq 4 : *Nous utilisons couramment la langue française au sein de notre administration. En ce qui me concerne, je préfère rédiger mes comptes rendus en cette langue du fait que je la maîtrise mieux. De plus, la plupart des documents qui nous parviennent sont en langue française ».*

Nous avons constaté donc qu'il s'agit principalement de discours écrits où les archivistes sont amenés à rédiger et interpréter plusieurs formes de productions administratives propres à leur domaine professionnel. Cela est dû, bien évidemment aux spécificités des secteurs où ils exercent et dans lesquels, la langue française est quasi présente dans l'archivage et la gestion documentaire. Il convient de mentionner que l'informateur 1 et 2 travaillent dans le secteur financier qui continue en Algérie de fonctionner en langue française. Étant un archiviste dans le secteur médical, le troisième informateur a mis l'accent sur la place que détient le français dans le domaine médical. Pareil pour le quatrième informateur où le français continue d'être utilisé dans le secteur de l'urbanisme. Nous constatons, par conséquent, que la langue française détient une place importante dans le domaine des archives et dans les tâches qui incombent à cette profession.

Au sujet du troisième point, qui avait pour objet de débattre sur les difficultés rencontrées dans l'usage du français, en milieu professionnel, nous avons remarqué

que la majorité des enquêtés ont eu, en effet, des difficultés langagières par rapport au français professionnel, notamment lorsqu'ils étaient nouvellement recrutés. Ils ont fourni les réponses suivantes :

« **Enq 1** : Je n'avais pas de problèmes, à proprement parler, en français général, c'est-à-dire de tous les jours. Néanmoins, les premiers temps, j'ai fait des efforts pour assimiler le français spécifique au domaine financier.

Enq 2 : Oui, et c'est tout à fait normal, je pense, surtout les premiers temps. J'ai découvert des concepts que je n'ai jamais entendus ou lus auparavant, autrement dit, je n'avais pas de bagages linguistiques propres au domaine de la budgétisation et des finances.

Enq 3 : Oui et même beaucoup, je ne suis pas issu d'une formation médicale ni même francophone. Donc c'est évident que j'ai trouvé beaucoup de complication dans mon travail. Surtout les premiers temps.

Enq 4 : Personnellement je n'ai rencontré aucune difficulté dans l'usage de la langue. Ceci dit, en tant que responsable du service documentation, je vois défiler beaucoup de stagiaires et de nouveaux licenciés qui éprouvent des difficultés par rapport à l'emploi de la langue française. Ceci est dû, selon moi à la qualité de la formation qu'ils ont eue, en langue française, qui n'était pas suffisante, voire inadéquate par rapport aux tâches que doit accomplir l'archiviste ».

Par le biais de ces réponses, la majeure partie des enquêtés s'accordent pour dire que l'usage du français, et plus particulièrement, celui spécifique à leur domaine a été un obstacle afin d'assurer les diverses missions relatives à leur métier. Ces difficultés en langue française se sont donc, le plus souvent manifestées au niveau de la terminologie, c'est-à-dire le lexique appartenant à un registre de langue de spécialité, dans notre cas il s'agit de la terminologie financière et médicale. Par conséquent, ces informations révèlent qu'il existe effectivement une incompatibilité entre la formation universitaire, en matière d'enseignement du français spécialisé et la réalité du terrain, dans la mesure où la plupart d'entre eux ont eu des insuffisances aux niveaux langagiers. Le quatrième informateur nous permet, néanmoins, d'avoir une vue d'ensemble, qui confirme notre constat précédent en ce qui concerne le décalage qui peut exister entre la formation d'archiviste et le travail sur le terrain dans l'usage de la langue française.

Par la suite, nous leur avons demandé de nous donner les techniques qu'ils ont adoptées pour outrepasser ce déficit linguistique. Lisons leurs réponses :

« **Enq 1** : Comme je vous l'ai dit précédemment, j'avais une certaine base en langue française avant même que je sois recruté. En effet, comme notre formation se faisait exclusivement en langue arabe, mis à part la matière de français, j'ai décidé de m'inscrire au centre d'enseignement intensif des langues afin de renforcer mon français. Arrivé au monde du travail, j'ai eu quelques difficultés à comprendre des documents rédigés avec un français

spécifique à la finance et c'est grâce à mes collègues expérimentés que j'ai pu dépasser ces incompréhensions, c'est eux qui m'ont encadré à vrai dire.

Enq 2 : *Pour mes besoins professionnels, j'ai commencé à faire des recherches en lisant des ouvrages et des dictionnaires spécialisés dans le domaine des finances et des marchés publics, tous rédigés en français, qui m'ont beaucoup aidé dans l'accomplissement de mes tâches professionnelles.*

Enq 3 : *Comme je n'avais pas de base en français médical, j'ai commencé à interroger les autres collègues, qui étaient plus expérimentés que moi sur ce que voulaient dire les différents documents qui me tombaient sous la main et c'est à partir de là que j'ai commencé à assimiler les concepts et les notions relatives au domaine de la médecine.*

Enq 4 : *Comme je l'ai dit avant, je n'ai aucune difficulté à utiliser la langue française dans mon domaine de travail ».*

Comme nous le constatons, nos enquêtés ont eu recours à diverses méthodes pour remédier à ces insuffisances surtout par rapport à la maîtrise de la terminologie propre à chaque domaine professionnel. Mis à part le dernier informateur, tous les autres ont dû s'adapter aux divers secteurs où ils sont affiliés pour acquérir le bon usage du français spécialisé. Nous ferons remarquer qu'aucun d'entre eux ne cite le module français langue étrangère comme une source, afin de dépasser ces diverses entraves rencontrées lors de leur fonction. Ce qui nous amène à confirmer son inadéquation avec le secteur visé, et la non-conformité des objectifs liés à ce module pour servir de base aux futurs archivistes. Ces propos seront d'ailleurs confirmés dans les réponses concernant le dernier point qui suit.

Enfin, nous leur avons demandé de s'exprimer sur leur formation universitaire en français langue étrangère, et si, elle les a aidés dans leur vie professionnelle. Voici ce qu'ils nous ont répondu :

« Enq 1 : Jamais, nous n'avions que ce module qui ne sert, d'après moi, à rien.

Enq 2 : *Comme je suis attiré par la langue française, je m'intéressais beaucoup à ce module, je ne ratais aucun TD. À vrai dire, on a eu des enseignements par rapport à l'aspect communicationnel du français et quelques traductions de termes relatifs au domaine des archives, de l'arabe vers le français. Mais pour vous dire la vérité, dès que j'ai eu mon poste à la direction du budget, j'ai compris qu'il ne m'a pas apporté grand-chose, professionnellement parlant.*

Enq 3 : *Non pas du tout.*

Enq 4 : *Pour ma part et faisant partie de l'ancienne école, j'ai suivi un parcours en DEUA étant donné qu'à notre époque il n'y avait pas de licence en bibliothéconomie. Pour information, la moitié des modules enseignés à partir de la deuxième année étaient dispensés en langue française, et ce, contrairement à aujourd'hui. Cela m'a été confirmé par les stagiaires à qui j'ai affaire de temps à autre ».*

Les réponses relatives à cette question ont fait l'unanimité quant au décalage qui existe entre la formation consacrée à la langue française, destinée aux étudiants de bibliothéconomie et la réalité professionnelle. En effet, le français enseigné est censé être spécialisé dans la mesure où il est destiné à un public spécial qui a besoin d'outils linguistiques spécifiques pour faire face à la vie professionnelle. Le dernier informateur nous offre cependant, une donnée supplémentaire dans la mesure où il met en évidence la différence entre l'ancienne formation, prodiguée de manière conséquente en langue française et l'actuelle, qui ne lui accorde qu'un module de 1h30 hebdomadaire.

4. Synthèse et discussion

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés aux archivistes, un public spécifique qui exerce dans divers milieux professionnels, en l'occurrence publics. Nous avons, dans un premier temps décrit la nature et la particularité de la formation, en français langue étrangère, proposée aux étudiants de bibliothéconomie, qui aspirent devenir archivistes. Nous avons, à cet effet, examiné les objectifs assignés à ce module ainsi que le contenu disposé durant le cursus universitaire. Nous nous sommes, par la suite, entretenus avec des archivistes exerçant dans diverses administrations publiques pour évaluer leurs besoins professionnels en matière de langue française.

Notre objectif était de voir, si la formation proposée en langue française corrobore avec les exigences et la réalité du terrain. Après examen, nous avons constaté, d'une part, que les objectifs fixés pour la matière du « français langue étrangère » sont trop génériques et ne semblent pas concerner, de manière décisive la formation d'archiviste. Ce qui a, semble-t-il une influence sur le contenu prévu, qui stipule une maîtrise « structurelle » de textes et de bases en langue française, ajoutée à la compétence communicationnelle.

De surcroît, ce contenu manque de spécificité et impacte, par conséquent les besoins futurs des étudiants en question. D'autre part, et après avoir entretenu avec des archivistes en fonction, nous avons établi que les administrations publiques algériennes continuent de fonctionner, en plus de l'arabe classique, en langue française, notamment dans le secteur financier, médical et de l'urbanisme. Cette réalité a été, d'autant plus, appuyée par nos enquêtés qui ont confirmé avoir affaire à cette langue étrangère au sein de leurs services respectifs. En effet, s'agissant d'un public arabophone de formation, la plupart des enquêtés ont, d'une certaine façon, peiné à s'intégrer pleinement dans leur milieu professionnel, notamment lorsqu'ils étaient nouvellement recrutés. Cette complexité d'intégration s'est le plus manifestée au niveau de la compréhension du lexique spécialisé relevant du domaine où ils exercent.

Rappelons également que parmi les tâches requises dans le domaine des archives, il y a celles de la rédaction de synthèses, comptes rendus et rapports spécifiques, ce qui demande une certaine compétence rédactionnelle en langue française. Néanmoins, la plupart de nos enquêtés ont déclaré avoir une certaine base en langue française qui leur permettait de rédiger les documents sollicités. Interrogés sur l'apport de la formation qu'ils ont eu à l'université, en relation avec le français, l'ensemble des enquêtés ont laissé supposer l'incompatibilité qui existe entre la

formation dispensée et leurs besoins professionnels, notamment par rapport à la terminologie du domaine où ils exercent.

Nous déduisons, en fonction de tous ces éléments que nous avons pu récolter du terrain, académique soit-il ou professionnel, qu'il y a, effectivement, un écart entre la formation offerte à l'université et les débouchés professionnels, de plus en plus exigeant en matière d'acquisition des langues étrangères et plus particulièrement le français.

À travers tout ce qui précède, nous pouvons dire de prime abord que la formation en question ne prévoit pas, pour les futurs archivistes, une maîtrise adéquate de la langue française eu égard aux diverses exigences du métier dans les administrations étatiques (sachant que dans chaque administration, il existe un service spécialisé dans l'archive et la documentation). Ainsi, cette formation ne programme pas une variation dans le contenu permettant aux étudiants de s'orienter et d'avoir une terminologie adéquate et spécialisée selon les divers secteurs où l'emploi spécifique de cette langue étrangère est toujours en vigueur. Ceci est dû aux objectifs génériques poursuivis dans cette formation et non spécifiques, qui permettraient aux étudiants d'acquérir, par exemple, une terminologie diversifiée dans le domaine financier, médical, urbain... etc.

De plus, nous ferons remarquer que le volume horaire ainsi que le coefficient prévu au module « français langue étrangère » semblent être en deçà des attentes et des exigences du métier d'archiviste. Ce qui, d'ailleurs, amène les étudiants à le déconsidérer voire même le négliger vu son caractère transversal établi dans le canevas de formation.

5. Conclusion

Cette enquête a levé le voile sur les spécificités d'une profession très importante dans l'organigramme des administrations algériennes, notamment celles qui font partie du secteur public. Elle a aussi révélé tant de données qui reflètent le statut qu'occupe le français en milieu universitaire, d'une part et dans le milieu professionnel, d'autre part. De ce fait, nous pouvons affirmer que cette langue, qui est censée être spécialisée, vu la nature du public à qui elle est destinée, est assignée au second plan à l'université : objectifs trop génériques et désadaptation du programme avec les besoins spécifiques des étudiants. Tous ces éléments font que le français proposé, comme matière transversale, aux étudiants qui suivent une formation arabophone, ne bénéficie pas d'un statut important, bien qu'il soit le talon d'Achille de nombreuses fonctions en milieu professionnel.

En effet, l'enquête a montré que la langue française jouit toujours d'un statut particulier au sein de l'administration algérienne, et ce, aux dépens des divers appels qui plaident pour une arabisation totale de l'administration algérienne. Le français utilisé dans ces administrations est spécialisé vu qu'il est lié au domaine spécifique de l'administration en question. Cette spécificité demande donc, une certaine compétence langagière et un savoir particulier de la terminologie, c'est-à-dire le lexique spécifique à chaque domaine.

En guise de perspective, nous proposerons, dans une future enquête, de nous adresser aux enseignants de langue française du département de bibliothéconomie afin d'analyser avec eux les résultats obtenus dans la présente enquête et de discuter des objectifs assignés à leur module. Ceci en vue de proposer une formation qui s'adapterait aux besoins relatifs au métier.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Cabré, M-T. (1998). *La terminologie, méthode et applications*. Traduction de M. Cormier et J. Humbley. Paris : Armand Colin.
2. Carras, C. (2007). *Le français sur objectifs spécifiques en classe de langue*. Paris : Créations loisirs enseignement International.
3. Cuq, J-P. (2003). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris : CEL International.
4. Foucher, J-P. (2000). Les fonctions de l'archivistique contemporaine. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 3, 127-128. Accessible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0127-006>. Consulté le 04 janvier 2024.
5. Lehmann, D. (1993). *Objectifs spécifiques en langue étrangère : les programmes en question*. Paris : Hachette.
6. Mangianté, J.M. (2006). Français de spécialité ou français sur objectif, spécifique deux démarches didactiques distinctes. *In Linguistique plurielle, université d'Artois*. Accessible sur : <https://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/4030419.pdf>. Consulté le 17 février 2024.
7. Morsly, D. (2005). La situation sociolinguistique et le poids symbolique du français en Algérie. *In Rapport sur : Dynamiques sociolinguistiques (scolaires et extra scolaires) de l'apprentissage et de l'usage de français dans un cadre bi- ou plurilingue (langue de migrants, langues locales) sur les axes Ouest — africain et francoafricain, AUF*. Accessible sur : www.sdl.auf.org/IMG/doc/AUF_Reseau_Sociolingu_1.d_er.doc. Consulté le 10 février 2024.
8. Mourlhon-Dallies, F. (2006). Penser le français langue professionnelle. *Le français dans le monde*, n°346 de juillet, FIPF et CLE International, 25-28. Accessible sur : <http://www.fdlm.org/fle/article/346/mourlhon.php>. Consulté le 01 mars 2024